

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Version du 20 janvier 2020

PREAMBULE

Le rapport d'orientations budgétaires introduit le débat sur les orientations du prochain budget. L'exercice est particulier s'agissant d'un budget qui sera voté par une prochaine équipe municipale.

C'est pourquoi, nous avons souhaité mettre en lumière les grandes tendances et les équilibres profonds de la situation budgétaire de Séné.

Il apparaît que la situation est saine et que les bases sont solides pour le budget à venir.

La poursuite du désendettement, la maîtrise des charges de fonctionnement, la sortie des prêts sensibles sont les axes suivis depuis des années. Ceci a permis de réaliser les investissements nécessaires aux habitants de Séné.

Nous faisons une proposition de programme d'investissement qui pourraient être inclus au budget 2020, qu'il s'agisse d'opérations lancées ou de projets qui pourraient l'être rapidement. Il s'agit en particulier de la restructuration du complexe sportif Le Derf.

Le budget qui sera voté au lendemain des élections municipales du 15 et 22 mars sera le moment des choix.

Notre satisfaction est d'avoir rendu possible des choix ambitieux.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DES COLLECTIVITES

Dans un contexte où la croissance semble donner des signes de reprise, le projet de loi de finances 2020 est construit sur les hypothèses suivantes :

- Une hausse du PIB de 1,3 % pour 2019 contre 1,7 % en 2018
- Une inflation de +1,3 % (contre 1,11% en moyenne en 2019)
- Un déficit public de -2,2% du PIB
- Une dette publique à 98,7 % du PIB
- Un taux directeur de la Banque Centrale Européenne à – 0,5 %.

I - DES RESSOURCES GLOBALEMENT STABLES

Les ressources budgétaires au titre de l'année 2020 seront stables, confortées par la gestion 2019.

1 – Les Dotations de l'Etat : stabilité

Pour Séné, la Dotation global de fonctionnement (DGF) 920 632 €, soit – 14 232 € par rapport à 2019, avec :

- Une baisse de la DGF « part majorée » du fait d'un écrêttement « potentiel fiscal » (– 10 365 €) ;
- Une baisse de Dotation nationale de péréquation « principale » de -11 273 €, montant plafonné à –10 % du montant de la part garantie maximum chaque année ;
- Une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale, part péréquation de +5 480 € du fait de l'augmentation de l'enveloppe nationale.

2 – Les Dotations communautaires: des incertitudes fortes voire un bouleversement

L'Attribution de Compensation (AC) est fixée par des règles strictes, dans le cadre des transferts de compétences. En 2020, celle-ci évoluera, tant en fonctionnement qu'en Investissement, du fait du transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales, dans un contexte spécifique.

GMVA, compétente depuis le 1^{er} janvier 2020, va passer une convention avec les communes pour qu'elles en conservent la gestion opérationnelle pour l'année 2020 (voire au-delà), avec toutefois une baisse de l'AC correspondante. Ceci va se traduire de la manière suivante :

- en 2020, inscription des dépenses programmées par les communes dans le budget principal et baisse de l'AC correspondante ;
- En 2021, remboursement des dépenses de 2020.

Cette mécanique complexe s'ajustera techniquement au fur et à mesure dans l'année. Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées se réunira en septembre et statuera provisoirement sur l'impact financier annuel de ce transfert pour chacune des communes.

Il en va autrement de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Le Tribunal administratif de Rennes a annulé la délibération du 21 décembre 2017 qui mettait en place de nouveaux critères de répartition, avec une baisse de l'enveloppe globale sur 3 ans et le maintien d'une part « fixe », historique.

Les élus de GMVA ont décidé de ne pas reporter le traitement de ce dossier au mandat suivant. Une nouvelle délibération sera proposée à un prochain conseil communautaire exceptionnel, pour une mise en place à compter de l'exercice 2020. Toutefois, reste la question des DSC attribuées en 2018/2019 (soit 2018 = 357 960€ et 2019 = 322 164€), que les communes pourraient avoir à rembourser.

Notons que chaque renouvellement du conseil communautaire peut induire une refonte totale voire une suppression du principe même de la DSC. C'est une décision politique forte qui dépendra totalement du nouvel exécutif mis en place au lendemain des élections municipales. La plus grande prudence s'imposera quant à l'inscription budgétaire de cette dotation.

Ainsi les prévisions 2020 des dotations communautaires, présentées ci-dessous, sont est potentiellement révisable d'ici au vote du Budget.

Autre modification substantielle, suite à la loi NOTRe, GMVA met en œuvre, au 1^{er} janvier 2020, la compétence production et distribution de l'eau potable et gestion de l'assainissement. La coordination des organisations et l'harmonisation des tarifs se feront progressivement. Ce transfert n'a pas de conséquences sur l'Attribution de Compensation. Les services transférés sont financés par la redevance des abonnés.

Conséquence de ce transfert, la commune de Séné ne dispose plus de la trésorerie conséquente de près 1M€, qui devra être compensée par la signature d'un contrat de ligne de Trésorerie.

EVOLUTION DE LA DGF DE SENE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	prev 2020
Total DGF	1 582 242 €	1 258 937 €	1 062 864 €	962 751 €	960 279 €	934 863 €	920 631 €
Dotation forfaitaire	1 108 134 €	937 144 €	757 905 €	666 766 €	665 060 €	645 414 €	636 975 €
DSR, DNP	474 108 €	321 793 €	304 959 €	295 985 €	295 219 €	289 449 €	283 656 €

Evolution des dotations communautaires

	2014	2015	2016	2017	2018	CA 2019	BP 2020	Ecart
Attribution de compensation	571 448 €	571 448 €	571 448 €	571 448 €	532 983 €	525 143 €	514 900 €	-2,0%
Dotation de solidarité communautaire	340 480 €	340 480 €	340 480 €	370 000 €	357 960 €	322 164 €	289 947 €	-10,0%
Total Dotation communautaire	911 928 €	911 928 €	911 928 €	941 448 €	890 943 €	847 307 €	804 847 €	-5,0%
Variations	-1 €	0 €	0 €	29 520 €	-50 505 €	-43 636 €	-42 460 €	

Produits de fiscalité d'entreprise perçus par GMVA pour le territoire de Séné

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CFE	452 772	462 636	469 835	483 139	498 327	517 360
CVAE	238 211	261 757	276 222	284 276	291 947	323 298
TASCOM	186 299	183 932	193 496	251 017	225 378	236 740
IFER	13 011	14 188	13 927	15 120	15 815	12 705
TOTAL	890 293	922 513	953 480	1 033 552	1 031 467	1 090 103
variation	32 220	30 967	80 072	-2 085	58 636	

L'évolution de la fiscalité d'entreprise en un an a évolué de 6 % mettant en lumière le dynamisme du territoire sinagot.

3 – Recettes fiscales :

A - La loi de finances pour 2020 acte la suppression totale de la Taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales à compter de 2023, au terme d'une période transitoire. En 2020, 80% des foyers au niveau national (70 % à Séné) en seront dégrevés. Seule la TH sur les résidences secondaires sera maintenue, comme la taxe sur les logements vacants.

La loi met en œuvre par ailleurs une refonte du financement des collectivités territoriales en transférant notamment aux communes, en compensation de la Taxe Habitation supprimée, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des Départements. Celle-ci sera corrigée (à la hausse ou à la baisse) par un coefficient visant à permettre une compensation du montant total de la Taxe Habitation à l'euro près.

B - Le ROB 2020 a été construit sur l'hypothèse de la non augmentation des taux de fiscalité.

Les recettes fiscales augmenteront essentiellement grâce à la revalorisation des bases fiscales par la loi de Finances 2020, indexée sur l'inflation : + 0,9 %. Pour la TH et 1,2 % pour la TF.

Au 1^{er} janvier 2020, la population totale sinagote est stable, malgré une évolution naturelle toujours négative. Ceci s'explique par la dynamique de création de logements du territoire. Ces chiffres devraient être confirmés par les résultats du recensement effectué en 2018, qui seront connus définitivement en 2021. Cette situation permet de maintenir, entre autres, le montant de DGF attribuée par l'Etat à la ville.

Evolution de la population (source INSEE)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Ecart 20/19n
Population municipale	8 741	8 781	8 821	8 852	8 943	8 949	8 947	0,00%
population comptée à part	375	375	373	370	374	256	252	-2,00%
Population totale	9 116	9 156	9 194	9 222	9 317	9 205	9 199	-0,07%
Données DGF	9 556	9 556	9 608	9 651	9 756	9 644	9 657	0,13%

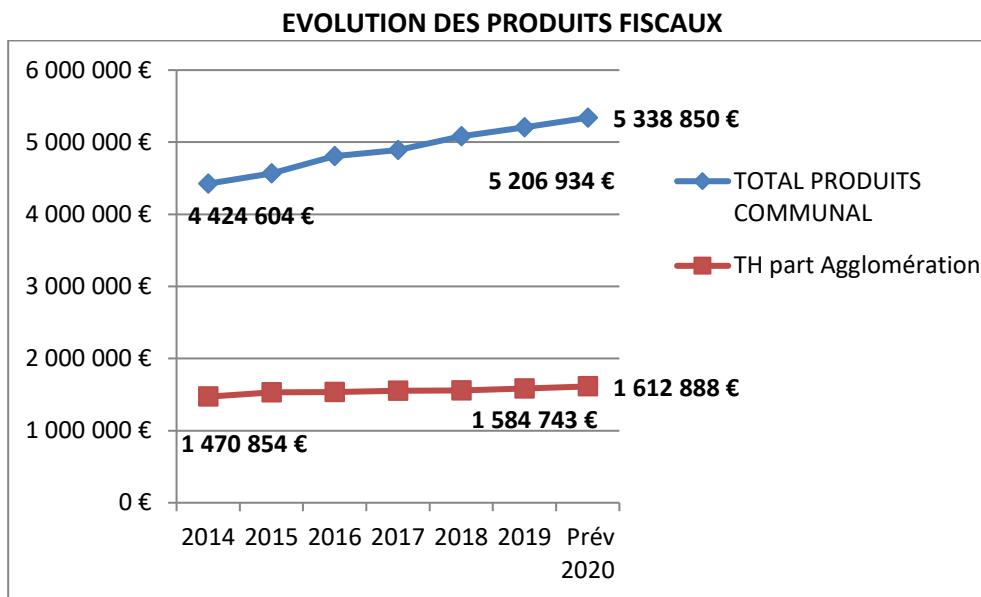
Evolution naturelle de la population : un effet ciseau

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Naissances	67	78	85	76	73	69	74	76	69	59	62
Décès	59	73	56	69	56	52	64	70	68	75	90
Solde naturel	8	5	29	7	17	17	10	6	1	-16	-28

Evolution du nombre de foyers fiscaux

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart
Nombre de foyers TH	4200	4311	4438	4482	4418	4437	0,43%
Nombre de propriétaires TF	4450	4501	4534	4578	4613	4642	0,63%
TOTAL	8650	8812	8972	9060	9031	9079	0,53%
Ecart	148	162	160	88	-29	48	

Cette recette dépendant des évolutions de l'économie générale, il est proposé de revenir à une prévision prudente en 2020.



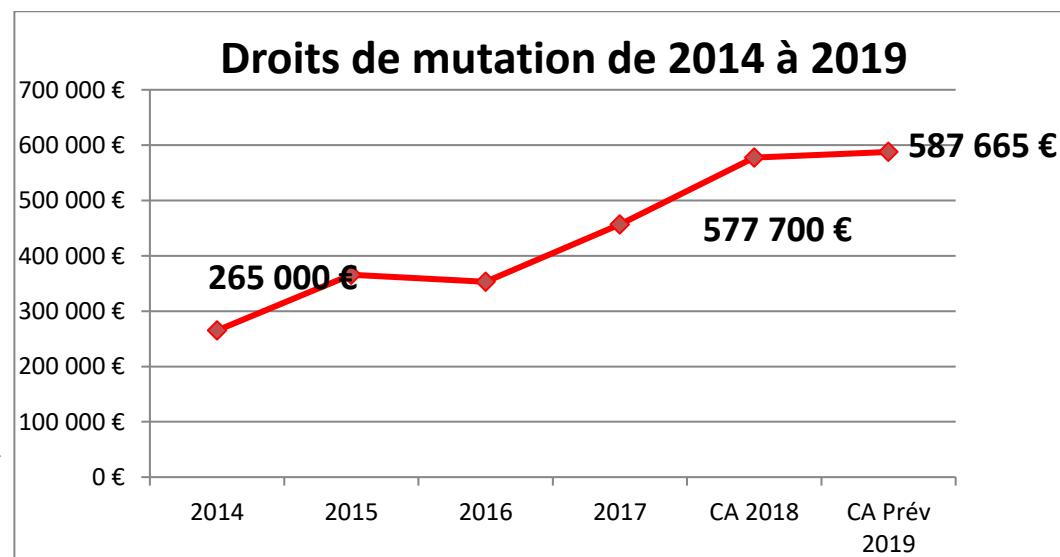
Evolutions des autres recettes de gestion

	2014	2015	2016	2017	2018	prev 2019
Produits des services	559 402 €	608 789 €	671 061 €	671 635 €	663 312 €	686 044 €
Produits de gestion	61 000 €	63 288 €	84 822 €	83 018 €	74 672 €	63 039 €
Autres produits de fonct. Courant	620 402 €	672 077 €	755 883 €	754 653 €	737 984 €	749 083 €
Variation en valeur	-16 953 €	51 675 €	83 806 €	-1 230 €	-16 669 €	11 099 €

Evolution des droits de mutation

	2014	2015	2016	2017	CA 2018	CA Prév 2019
Droits de mutation	265 000 €	365 490 €	353 081 €	456 288 €	577 700 €	587 665 €
Variation en valeur	-13 822 €	100 490 €	-12 409 €	103 207 €	121 412 €	9 965 €

Evolution des droits de mutation de 2014 à 2019



4 – Les autres recettes :

En 2019, les produits des services ont augmenté d'environ + 11 099 € avec :

- le remboursement (uniquement en 2019) des dépenses liées à la gestion des eaux de Baignade par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ;
- l'augmentation des recettes Ticket Sports Loisirs ;
- la refacturation de temps d'agents auprès de la Maison des habitants ;

Ces recettes supplémentaires ont compensé la fin des loyers générés par le Centre International de Séjours (CIS), du fait de sa vente à l'UCPA au 1^{er} janvier 2019.

La prévision pour 2020 devrait se stabiliser, voire augmenter, avec la mise en place du loyer pour le restaurant Ti Anna.

Droits de mutations :

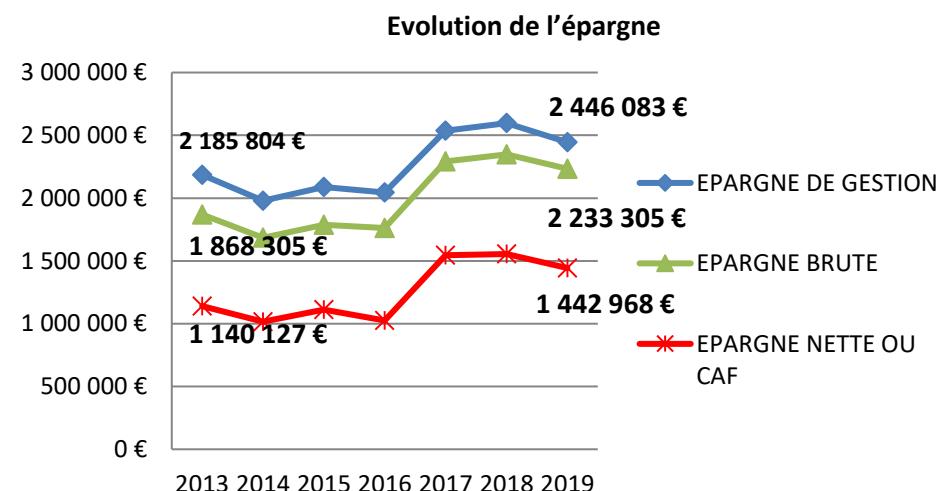
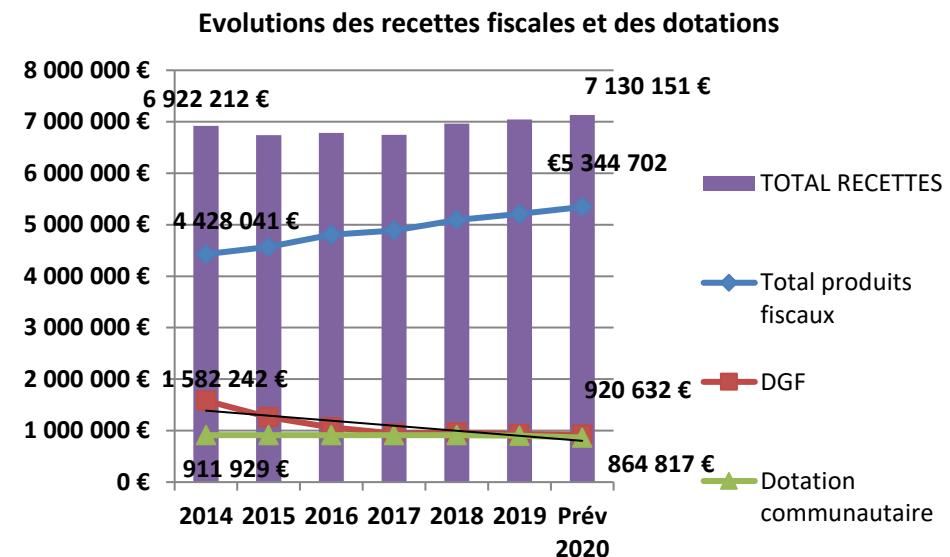
La dynamique des droits de mutation n'a pas faibli en 2019. Le Compte Administratif présentera donc des droits de mutation perçus à hauteur de 587 665 €, soit + 127 665 € par rapport au Budget prévisionnel 2019.

5 – Synthèse de fonctionnement : une stabilité générale qui permet un bon autofinancement

Hors mise à jour du remembrement, les recettes 2019 sont donc en progression par rapport à l'exercice 2018, du fait :

- du niveau toujours important des droits de mutation ;
- des cessions réalisées au cours de l'année : ancienne bibliothèque, parcelle de Bézidel rétrocédée à l'aménageur, vente du foncier du purgatoire pour le projet de « hameau social » ;
- de la stabilité des dépenses de fonctionnement 2019 par rapport à 2018 (-0,74%).

Cette situation permet de dégager un autofinancement de +1 650 000 €, supérieur de + 245 000 € aux prévisions budgétaires.



Rappel :

Epargne de gestion : Recettes réelles de fonctionnement – (dépenses réelles de fonctionnement + intérêts de la dette)

Epargne brute : Epargne de gestion - intérêts de la dette

Epargne nette : Epargne brute – capital de la dette ou capacité d'autofinancement (CAF)

6- Recettes d'investissement: recours à l'emprunt

Evolution des principales recettes directes

Au vu des travaux réalisés en 2018, les recettes du FCTVA ont diminué pour atteindre un montant de 245 086 €. En 2020, le montant de FCTVA poursuivra ce mouvement du fait de l'inscription en Hors taxe de l'opération de la construction de Ti Anna.

Le montant de la Taxe d'Aménagement a bénéficié d'un rattrapage conséquent, dû à la dynamique d'aménagement du territoire (192 473 €, soit + 100 000 €/BP 2019).

Il est proposé de revenir à une prévision prudente en 2020, soit environ 100 000 €.

Quant aux subventions, l'inscription budgétaire 2020 sera à hauteur des subventions notifiées à ce jour par les différents partenaires, soit 474 580 €. L'objectif est de continuer à solliciter l'ensemble des partenaires pouvant intervenir dans le financement des projets mis en œuvre.

La gestion et la structure de la dette

La municipalité a maintenu en 2019 les principes qu'elle s'est fixée en début de mandat:

- une baisse progressive de l'encours de la dette : celui-ci atteint en 2019 le montant de 8,7 millions €, soit 300 000 € de moins qu'en 2018 ;
- un recours à l'emprunt au plus juste des besoins : 500 000 € en 2019.

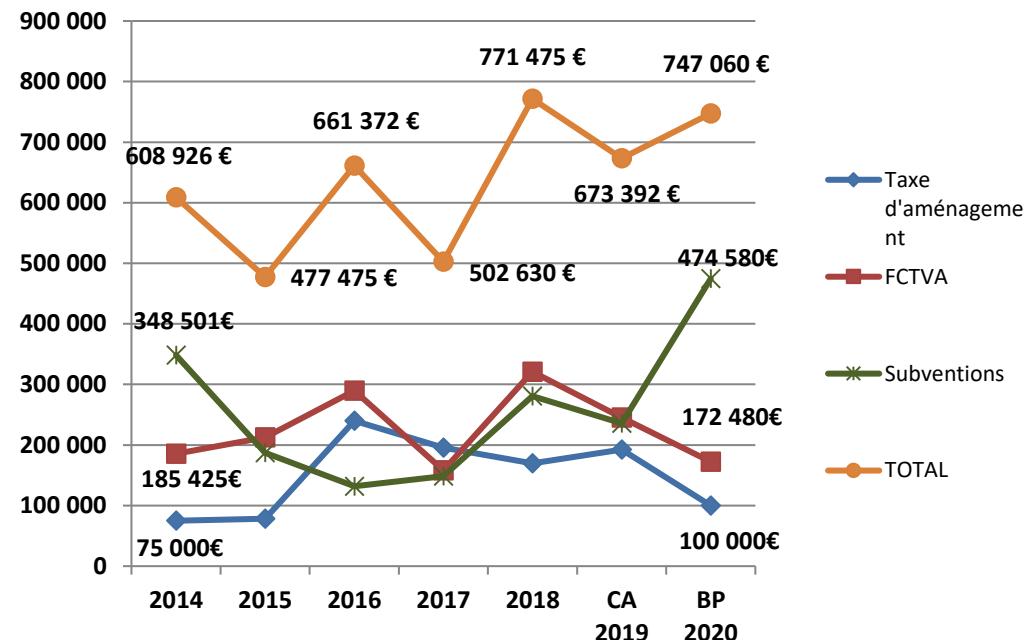
Pour mémoire, la municipalité a vendu le CIS à l'association UCPA en décembre 2018, avec un échelonnement du paiement : 621 000 € en 2018 et 414 000 € en 2019. L'ancienne bibliothèque a été vendue pour la somme de 176 000 €.

En 2020, l'objectif pourrait être de limiter le recours à l'emprunt à environ 800 000 €, soit le montant de remboursement annuel du capital.

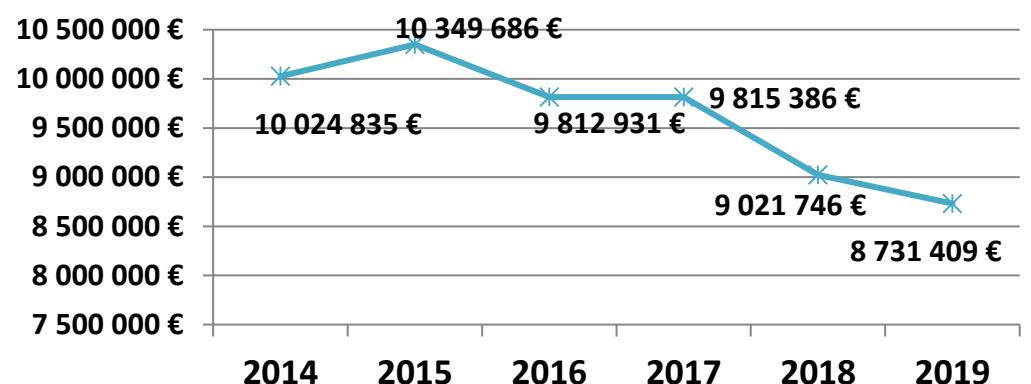
Evolution des recettes d'investissements

	2014	2015	2016	2017	2018	CA 2019	BP 2020
Taxe d'aménagement	75 000	78 041	239 921	195 748	169 550	192 473	100 000
FCTVA	185 425	212 376	289 574	158 103	320 978	245 086	172 480
Subventions	348 501	187 058	131 877	148 779	280 947	235 833	474 580
TOTAL	608 926 €	477 475 €	661 372 €	502 630 €	771 475 €	673 392 €	747 060 €
Variation en valeur	-730 106 €	-131 451 €	183 897 €	-158 742 €	268 845 €	-98 083 €	73 668 €

Evolution des recettes d'investissement 2014-2020



SOLDE DE LA DETTE AU 31/12/2019



Par ailleurs, la collectivité a poursuivi sa réflexion active sur les propositions de désensibilisation de 2 de ses prêts structurés, contractés auprès du Crédit Agricole en 2004 et auprès de la société SFIL (ex DEXIA) en décembre 2007.

Lors de la commission finances du 20 novembre 2019, la proposition de désensibilisation du prêt de la SFIL en date du 21 octobre 2019 a été étudiée. Il a alors été décidé de présenter l'offre au conseil Municipal du 28 novembre 2019, qui l'a approuvée. Le 3 décembre, le maire a finalisé sur les marchés financiers la restructuration du prêt, dans les conditions suivantes :

- Un refinancement du capital restant dû de 1 537 323,05 € ;
- Un nouvel emprunt de 1 200 000 € dont une partie pour couvrir les Indemnités de renégociation anticipé (IRA) de 475 000 € et pour le besoin de financement de la fin d'année 2019 de 500 000 € ;
- Soit un emprunt global de 2 737 323,03 € sur 25 ans et 3 mois au taux fixe de 0,51 %.

Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2020, la commune ne présentera plus que 2 prêts dits « sensibles ». Notons que le prêt « Crédit agricole » arrive à échéance le 15 juillet 2023.

Voir en annexe :

1. la classification des emprunts de la commune de SENE, au 1^{er} janvier 2020 :
 - 10 contrats sont codifiés en A1 soit la plus sûre des situations,
 - 3 contrats sont sous surveillance, en particulier le prêt classé en E3
2. La courbe des échéances de remboursement
3. La courbe de l'encours de dette

Le patrimoine : une source potentielle de recettes

En 2019, la collectivité a finalisé la vente des biens suivant :

- L'ancienne bibliothèque
- La parcelle du purgatoire
- L'échange de parcelles de Bézidel
- La finalisation de la vente du CIS

La collectivité poursuit sa réflexion pour la vente de terres et d'un bâtiment située à Brouel Kerstang au Conservatoire du littoral. Néanmoins, la ville continuera à assurer par convention, la gestion des terres.

II - DES DEPENSES SOUS CONTROLE

L'effort sur les dépenses a permis de contenir l'évolution des charges tout en intégrant de nouvelles actions. Cette maîtrise s'avère plus délicate s'agissant du budget du personnel largement soumis à des évolutions réglementaires.

1- Stabilité des dépenses de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	CA Prév 2019
Chap 011	1 884 164€	1 868 875€	1 897 896€	1 909 979€	1 923 617€	1 909 092€
Variations	-1,54%	-0,81%	+ 1,55%	+ 0,65%	+ 0%	-0,76%
Chap 012	3 946 160 €	4 073 537 €	4 102 097 €	4 273 585 €	4 281 501€	4 277 372 €
Variations	5,53%	3,23%	0,70 %	4,18 %	0,1%	-0,10%
Evolutions 011		Rythmes de l'enfant en année pleine	Restauration scolaire en année pleine		Arrêt de l'organisation des rythmes de l'enfant	
Evolutions 012	Revalorisation des grilles indiciaires		Augmentation du point d'indice ReclassementB	PPCR (cat C) Augmentation du point d'indice		Poursuite du PPCR

En 2019, les services ont contenu les charges de gestion courante. Toutefois, il a fallu faire face :

- A l'augmentation générale de la sinistralité de la ville
- A l'augmentation des dépenses d'entretien courant des bâtiments, pour faire face à l'usure des locaux, des matériels et des véhicules.

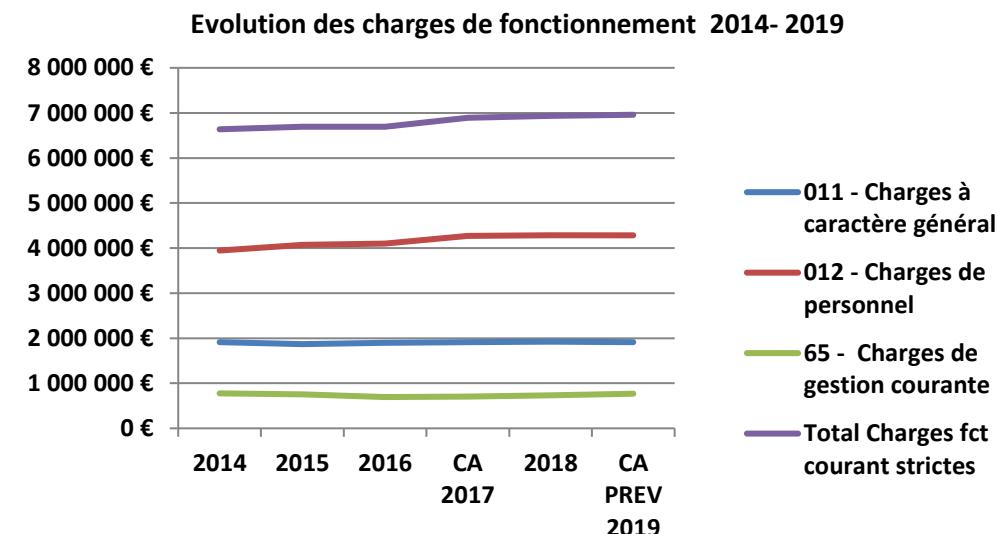
Pour 2020, l'objectif à atteindre sur ces charges de gestion courante est de +0%, hors inflation.

Concernant les charges de personnel, l'année 2019 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) mais aussi par la difficulté de finaliser des recrutements, suite à divers mutations ou remplacements de maladie.

En 2020, la collectivité devra organiser les élections municipales. Elle devra par ailleurs mettre en place les dispositions de la loi de transformation de la fonction publique et commencer la mise en adéquation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité

des Territoires (SRADDET), le Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de GMVA.

L'hypothèse retenue pour 2020 est, bien entendu, un fonctionnement à effectif complet et constant, ce qui induit automatiquement une augmentation des dépenses par rapport à 2019 et l'anticipation d'une augmentation du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), soit un total de +96 000 € à effectif constant.



2 – 2019 : le renforcement du maillage des bâtiments publics

L'exercice 2019 a vu le lancement de 3 projets structurant pour le maillage des services publics :

- Le démarrage des travaux de Ti Anna au printemps;
- L'ouverture de la maison des habitants, Centre Social agréé CAF, au sein de « Cœur de Poulfanc », dans des locaux provisoires ;
- Le choix, par jury de concours, du maître d'œuvre pour la réhabilitation du complexe sportif Le Derf.

Ces 3 projets poursuivront leur chemin en 2020.

L'année 2019 aura été marquée par l'aménagement de nouveaux tronçons de pistes cyclables : le long de la Route de la Croix neuve et de l'avenue Cousteau.

3 – La poursuite des investissements structurants

En 2019, la collectivité a finalisé les travaux d'accessibilité de la salle des Fêtes, amélioré l'accessibilité de l'hôtel de ville et procédé à la réhabilitation d'une partie des toits des écoles A. Guyomard et C. Aveline.

Elle a par ailleurs continué à rembourser l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFR), au titre du portage de la réserve foncière au « 49 route de Nantes ».

En 2020, plusieurs aménagements de voiries en cours seront poursuivis :

- Cœur du POULFANC : poursuite du réaménagement de la Route de Nantes ;
- La finalisation de l'aménagement de l'avenue des Spatules (de la rue de Limur à l'avenue F. Mitterrand) ;
- La réalisation de l'embellissement et de la sécurisation du village de Cariel et de la rue des Hirondelles ;
- L'aménagement du parking et de l'esplanade de Port Anna ;
- La fin des études et de la concertation du projet pour le réaménagement de la zone portuaire de Barrarach' menée conjointement par la commune et la Région Bretagne.

La ville et GMVA travaillent de concert pour l'acquisition d'un ponton permettant l'électrification du bateau du Petit passeur et pour le débarquement de passagers à Port-Anna. Enfin, des études sont lancées pour la réhabilitation du terrain C au sein du complexe Le Derf.

Ainsi, en 2019, l'enveloppe d'investissement a été de **2,562 Million €**, pour un niveau de réalisation de dépenses à hauteur de près de 92 % du budget prévisionnel.

Pour mémoire, afin de maintenir un autofinancement stable, la collectivité doit maintenir une évolution de ses charges de fonctionnement à +1% maximum, hors Charges de personnel.

La commune a une capacité financière de 2,5 millions € de travaux par an, sans dégradation du taux d'endettement et sans augmentation des impôts.

Les Aléas pouvant perturber la projection financière :

- L'évolution des taux d'intérêt historiquement bas, depuis plusieurs années ;
- L'évolution des droits de mutations.
- La décision du maintien ou non du versement de la Dotation de Solidarité Communautaire par le nouvel exécutif de GMVA.

Le Plan Pluriannuel d'investissement

Au vu du renouvellement de l'assemblée délibérante, la présentation du PPI se limite aux projets déjà engagés et qui se poursuivent sur 2020.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT			
	CA 2018	2019	2020
AMENAGEMENTS STRUCTURANTS			
Opérations en fin de réalisation			
Digue du morboul	26 152 €	480 €	
Voirie Rue Cousteau/Rue de la Mare	104 100 €	52 514 €	
Sentiers patrimoniaux	4 872 €	4 533 €	4 000 €
Réfection chauffage salle des fêtes	171 352 €	32 183 €	
MDH modulaires provisoires		139 576 €	
Mobilier urbain et RIS centre bourg	17 640 €		
Piste cyclable jonction à Cano	123 870 €	6 500 €	
Accessibilité Arrêt de bus	37 588 €	11 525 €	
Voirie Rue du versa	250 000 €	29 742 €	
Voirie Presqu'île (rue du moulin)	144 309 €		
Aménagements en cours			
Aménagement Coeur du Poulfanc	780 000 €	780 000 €	600 000 €
Rachat portage foncier EPFR rte de Nantes	150 000 €	150 000 €	100 000 €
Acquisition foncière venelle pietonne Rue du verger		25 000 €	25 000 €
Aménagement venelle Rue du verger			60 000 €
Financement logements sociaux	0 €	66 714 €	100 000 €
Voirie Chemin du Petit Versa	240 000 €		
Aménagement village de Cariel	0 €	7 176 €	420 000 €
parking et accès Logements partagés Purgatoire			25 000 €
Maison du port à Port-Anna et aménagt extérieur	37 872 €	361 582 €	370 000 €
Ouverture de la rue des spatules	5 694 €	199 873 €	15 000 €
Maison des habitants	0 €	7 200 €	25 000 €
Piste Cyclable rue Cousteau		52 514 €	
Piste Cyclable de la Croix Neuve		66 500 €	
Aménagements en projet			
Lancement Révision du PLU			20 000 €
Réhabilitation complexe LE DERF	14 556 €	30 009 €	150 000 €
Panneaux électroniques au Poulfanc			35 000 €
Acquisition foncière	3 772 €	42 390 €	30 000 €
Réhabilitation du terrain C			100 000 €
Etude Aménagement place coffornic			10 000 €
Projet Barrarac'h			80 000 €
TRETIEN RENOUVELLEMENT PATRIMOINE			
Accessibilité bâtiments (dont tvx en régie)	20 000 €	40 871 €	50 000 €
Entretien des équipements et bâtiments sportifs	57 352 €	15 428 €	30 000 €
Entretien batiments institutionnels et associatifs	25 600 €	10 743 €	30 000 €
Acquisition véhicules		32 121 €	20 000 €
Sécurisation changt poteaux incendie			30 000 €
Cimetière extension ossuaire			10 000 €
Eclairage public	11 200 €	24 029 €	20 000 €
Réfection voirie	59 240 €	65 749 €	50 000 €
Equipement des services	90 180 €	83 554 €	70 000 €
Reste à réaliser	59 701 €	223 732 €	100 000 €
TOTAL	2 494 530 €	2 562 238 €	2 575 000 €
B -MONTANT TOTAL	2 494 530 €	2 562 238 €	2 575 000 €

II - LES BUDGETS ANNEXES

Ces différents budgets se présentent sans difficultés particulières.

A – Budgets de l'Eau et de l'Assainissement 2019

Après validation des scénarios d'organisation en décembre 2018, GMVA a poursuivi tout au long de l'année 2019 la gestion préalable aux transferts de compétence de l'Eau et de l'Assainissement, pour permettre la continuité du service public au 1^{er} janvier 2020.

Budget des assainissements :

Pour mémoire, le budget 2018 a réalisé un fort excédent sur l'exercice soit +92 377 €. Cet excédent est à relativiser car le budget est exécuté sur 50 % de réalisé et 50 % sur des estimations de rattachement. En 2019, les prestations de services payées à VEOLIA pour le 2^{ème} semestre 2018, ont été de 130 070 € et la somme de 100 000 € a été rattachée, produisant un écart de résultat de 30 070 € ayant impacté le budget 2019. Par ailleurs, ces prestations sont calculées sur des index revus chaque année.

Le montant de la prestation payé pour 2019 a donc aussi été majoré.

De ce fait, l'exercice 2019 se clôture avec un déficit comptable de – 59 085 €. Mais du fait de l'excédent antérieur reporté, le résultat en section d'exploitation est de + 28 914 €.

En termes d'investissement, la ville a réalisé 110 551€ de travaux en 2019, notamment :

- la finalisation du schéma directeur d'assainissement qui donnera une visibilité des travaux à réaliser pour les 10 prochaines années ;
- le lancement des travaux de réhabilitation des réseaux rue de l'ile Stibiden pour 50 000€ ;

Le lancement des travaux permettant de renvoyer les effluents des habitations de Limur sur la station du Prat a été reporté à 2020 (mise en place d'un nouveau réseau pour un montant estimé à + de 500 000€).

En section d'investissement, le résultat de l'exercice 2019 est de 143 696 € et cumulé de + 669 407 €.

Toutes ces opérations seront poursuivies par GMVA à compter du 1^{er} janvier 2020.

Budget Eau

En 2019, la prestation de service versée à VEOLIA a progressé aussi selon les indices de révision appliqués par rapport au marché : + 27 700 € par rapport à 2018. En recettes, les ventes d'eau continuent de progresser de + 2 % en 2019.

La section d'exploitation se clôture avec un excédent de + 96 782 €, soit un résultat cumulé de + 196 782 €.

En termes d'investissement, la ville a réalisé 320 526€ de travaux en 2019 :

- la réhabilitation de la route de la croix de 172 506 € ;
- les premiers travaux de sécurisation des puits de Kerhon pour 30 143 € ;
- l'étude sectorielle pour l'optimisation des réseaux avant transfert pour 99 876 €.

La section d'investissement se clôture à -75 630 € avec le résultat cumulé à +246 664€.

Grâce à une gestion saine, les budgets annexes des assainissements et de l'eau 2019 se clôturent avec des excédents tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement. La commune pourrait transférer la totalité de ses résultats à Golfe du Morbihan agglomération soit : + 1 141 000 €.

B – Budget Port de Séné

En 2019, le budget des ports de Séné se clôture avec un déficit de -15 727 €. Ceci s'explique par l'achat de stock de fournitures en fin d'année, pour anticiper l'entretien des mouillages en début d'année 2020. La valeur du stock de matériel au 31 décembre est de 6 500 €.

Les principales dépenses 2019 :

- la poursuite des études pour le renouvellement de l'AOT pour 8 500 € ;
- la progression des frais de personnel avec la mise en place du RIFSEEP ;
- l'augmentation de 4% de la redevance des AOT versée à l'Etat entre 2019 et 2018.

Le résultat de fonctionnement de ce budget reste fragile.

En 2019, la station service de Port Anna a permis la vente de carburant de 101 660 litres de Gazole contre 140 109 litres en 2018 et de 159 140 litres de super sans plomb contre 160 951 litres en 2018. On peut constater une baisse des ventes de 3,80 %.

La poursuite de l'optimisation de la gestion du plan d'eau mise en place depuis 2015, a permis l'augmentation de l'encaissement des recettes de mouillages de +7 % soit 171 772 € contre 160 960 € en 2018.

Avec le résultat reporté de 219 025 €, l'excédent cumulé de la section d'exploitation est de 203 298 €.

En investissement, le service des ports a réalisé 35 781 € de travaux, notamment :

- l'achat d'un nouveau logiciel de gestion du plan d'eau ;
- des travaux d'entretien et l'achat d'une motopompe pour les cales devenues municipales et le quai supportant la station de carburant ;
- la poursuite de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la zone portuaire de Barrarach.

La section d'investissement se clôture avec un déficit de -11 087 €, cumulé à l'excédent reporté +128 255 €. Ce résultat permet d'envisager le désenvastement du Port. La commune vient de lancer une étude de bathymétrie qui consiste à mesurer les profondeurs et le relief de la mer. Cela permettra de connaître les m3 à extraire.. Le coût n'est pas encore complètement arrêté mais il est prévu de budgétiser 200 000 € de dépense d'investissement.

En 2020, le service du port prendra possession de ses nouveaux bureaux à la maison du port « Ti Anna », ce qui générera un coût d'équipement et d'entretien des locaux.

D - Budget Réserve naturelle

Le budget 2019 traduit deux mouvements :

- Encore une excellente année pour les entrées (10 776 visiteurs soit 500 de plus qu'en 2016 qui était l'année record) et une augmentation des ventes en boutique + 1000 € par rapport à 2018;
- Les frais de personnel sont revenus à la normale et stable.

Ceci se traduit par un excédent de fonctionnement de + 15 680,33 €.

En termes d'investissement, l'année 2019 a été une année de pause.

La réserve a perçu par ailleurs, au titre de ces travaux 2018, près de 7 951 € de FCTVA.

Ainsi, le budget de la réserve se clôture avec un excédent cumulé fonctionnement et investissement positif de 3 804 € environ.

Pour l'année 2020, une création d'un événement culturel entamé en 2019 avec des sculpteurs sera présentée afin de susciter l'envie de venir visiter la réserve.

EVOLUTION DES RESULTATS DU BUDGET DE LA RESERVE DE 2008-2019



Annexe

En matière de fonctionnement, les principes de construction budgétaires affichés en 2020 sont maintenus :

- La préservation de l'emploi et une recherche constante de l'efficience des organisations ;
- L'engagement de tous les services dans la recherche d'économie, afin que les dépenses globales de fonctionnement n'augmentent pas ;
- Le maintien du principe de solidarité comme fondement des actions et des politiques tarifaires ;
- La poursuite du travail sur les économies d'énergie ;
- Le dialogue permanent avec les associations et les partenaires de la collectivité autour des questions financières ;
- Le maintien d'un niveau d'autofinancement correct nécessaire aux dépenses à venir d'investissement.

1 - Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	prév 2020	Ecart
Dotation forfaitaire	1 108 134 €	937 144 €	757 905 €	666 766 €	665 060 €	645 414 €	636 975 €	-1,31%
dont Dotation forfaitaire nette	1 139 755 €	1 127 105 €	937 144 €	666 766 €	666 766 €	665 414 €	647 340 €	-2,72%
DBase + DSolidarité + Dpéréqnat (effet popul)	925 769 €	937 144 €	5 006 €	4 141 €	10 125 €	-9 536 €	1 927 €	ns
Ecrêttement		-11 186 €	-22 877 €	-14 613 €	-11 831 €	-10 154 €	-10 365 €	2,08%
Garantie	213 986 €	201 147 €						
dont Dotation de compensation	33 065 €	33 065 €						
Dont minoration Pacte de Responsabilité	-64 686 €	-159 338 €	-161 368 €	-80 667 €	0 €	0 €	0 €	
+ Dot^o d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	474 108 €	321 793 €	304 959 €	295 985 €	295 219 €	289 449 €	283 656 €	-2,00%
dont Dotation de solidarité urbaine	133 503 €	0 €						
dont Dotation de solidarité rurale	92 821 €	98 787 €	104 254 €	115 350 €	120 782 €	122 735 €	128 215 €	4,46%
dont Dotation nationale de péréquation	247 784 €	223 006 €	200 705 €	180 635 €	174 437 €	166 714 €	155 441 €	-6,76%
Total DGF	1 582 242 €	1 258 937 €	1 062 864 €	962 751 €	960 279 €	934 863 €	920 631 €	-1,52%
Variations en valeur	-151 321 €	-323 305 €	-196 073 €	-100 113 €	-2 472 €	-25 416 €	-14 232 €	

2 – Evolution de la fiscalité

	2014	2015	2016	2017	2018	CA 2019	Prév 2020	Evolutions nominales 2020/2019
Taxe d'habitation								
Base nominale	14 229 416 €	14 822 618 €	16 334 851 €	16 655 799 €	17 524 777 €	17 774 277 €	18 370 020 €	3,35%
Taux	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	0,00%
sous-total produits	1 967 928 €	2 049 968 €	2 264 067 €	2 303 497 €	2 411 145 €	2 458 183 €	2 540 574 €	3,35%
Taxe sur le foncier bâti				214 099 €	39 430 €	107 648 €	47 038 €	82 391 €
Base nominale	10 855 005 €	11 128 623 €	11 232 795 €	11 420 668 €	11 626 240 €	12 077 102 €	12 403 765 €	2,70%
Taux	22,30%	22,30%	22,30%	22,30%	22,30%	22,30%	22,30%	0,00%
sous-total produits	2 420 666 €	2 481 683 €	2 504 913 €	2 546 809 €	2 630 122 €	2 699 046 €	2 771 892 €	2,70%
Taxe sur le foncier non bâti				23 230 €	41 896 €	83 313 €	68 924 €	72 846 €
Base nominale	71 306 €	69 116 €	69 387 €	77 502 €	76 338 €	78 134 €	63 835 €	-18,30%
Taux	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	50,50%	0,00%
sous-total produits	36 010 €	34 904 €	36 582 €	39 139 €	38 551 €	39 458 €	32 237 €	-18,30%
			1 678 €	2 557 €	-588 €	907 €	-7 221 €	ecart
TOTAL PRODUITS								
Variation en valeur	95 031 €	141 951 €	239 007 €	83 883 €	190 373 €	127 116 €	131 916 €	3,78%

3 – L'EVOLUTION DE LA DETTE

Légende De bas en haut : les différents types d'emprunt du moins structuré (A) au plus structuré (F).

De gauche à droite : les différents types d'indice utilisé dans les formules de calcul d'emprunt, du plus « stable » (1) au moins « stable » (6)

Tableau de bord au 31/12/2019							
Répartition charte Gissler Après Couverture							
		1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecarts d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	5 - Ecarts d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de Produits	10	0	0	0	0	0
	% de l'encours	55,30 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Fin	4 551 743,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B - Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	1	1	1	0	0	0
	% de l'encours	19,79 %	5,12 %	19,79 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Fin	1 629 306,81	421 052,00	1 629 306,819	0,00	0,00	0,00
F - Autres types de structure	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

6 – Ratios

RATIOS		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAC (coefficient d'autofinancement courant) un ratio >1 signifie que la collectivité ne parvient pas à dégager un autofinancement suffisant pour couvrir le remboursement de la dette	charges réelles de fonctionnement+annuité en capital/produits réels de fonctionnement	0,76	0,78	0,76	0,837	0,868	0,88	0,88	0,88	0,84	0,83	0,84
RIGID (ratio de rigidité des charges structurelles) mesure le degré de contrainte lié à l'importance des charges difficilement compressibles au delà de 0,5, la collectivité ne dispose pas de la faculté de réduire significativement ses charges de fonctionnement	charges de personnel+contingents et participations+charges d'intérêts/produits réels de fonctionnement	0,44	0,46	0,44	0,478	0,491	0,51	0,53	0,53	0,52	0,50	0,50
CMPF (coefficient de mobilisation du potentiel fiscal) compte tenu de l'incidence de la référence sans strate, on peut considérer qu'un coefficient > 0,8 indique une possibilité réduite de recourir à une augmentation de fiscalité	produit des 4 taxes (commune +CAPV)/potentiel fiscal	0,88	0,84	0,84	0,69	0,75	0,73	0,74	0,75	0,73	0,76	0,76
SUREND1 (ratio mesurant le poids de l'endettement) il traduit le nombre d'années de produits de fonctionnement qui seraient nécessaires au remboursement de la dette, s'ils y étaient totalement consacrés au delà de 1,5, l'endettement est jugé élevé	encours total de la dette au 31/12 /produits réels de fonctionnement	1,26	1,13	1,25	1,23	1,172	1,15	1,18	1,12	1,04	0,94	0,92
SUREND 2 (ratio mesurant la capacité de remboursement) il traduit le nombre d'années CAF qui serait nécessaire au remboursement de la dette si elles y étaient consacrées. Au-delà de 10, la capacité de remboursement est faible. Ce ratio peut être rapproché de la durée moyenne de l'encours de la dette. si cette dernière est supérieure, la capacité de remboursement peut être jugée insuffisante	encours total de la dette au 31/12 /CAF brut	4,13	4,02	4,12	5,6	5,46	5,95	6,04	5,5	4,38	3,84	3,56